

13 AVR. 2017

ARRIVEE

COMITE SYNDICAL DU 07 AVRIL 2017

2017.014 : APPROBATION DES COTISATIONS SYNDICALES POUR L'ANNEE 2017

Etaients présents :

Nombre de conseillers
en exercice : 37 sièges

Présents : 30 présents

Suppléants : 9

Absents : 16

Procurations : 5

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

ACCM : Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Madame Nora MAKHLOUF-MEBAREK (suppléante), Monsieur David GRZYB, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Gilles AYME, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant), Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Roger de MURCIA (suppléant), Monsieur Dominique TEXIER,

TPA : Monsieur Jean-Pierre ENJOLRAS (suppléant), Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Max GILLES, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant), Madame Frédérique MARES (suppléant), Monsieur Guy ROBERT, Monsieur Alain JOUVAL (suppléant), Monsieur Luc AGOSTINI,

CCVBA : Monsieur René FONTES, Monsieur Michel FENARD, Madame Pascale ALBERTOS (suppléante), Monsieur Laurent GESLIN, Monsieur Jack SAUTEL, Madame Alice ROGIERO, Monsieur Benoit VENNIN (suppléant), Monsieur Jean MANGION.

Etaients excusés :

ACCM : Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Christian MOURISARD, Monsieur Nicolas JUAN, Monsieur Roland CHASSAIN,

TPA : Monsieur Jean-Louis ICHARTEL, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Joël SUPPO, Monsieur Maurice BRES, Monsieur Georges JULLIEN, Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Jean-Marc Martin TEISSERE, Monsieur Jean-Louis LEPIAN,

CCVBA : Monsieur Régis GATTI, Monsieur Guy FRUSTIE, Monsieur Hervé CHERUBINI, Madame Pascale LICARI,

Avaient donné procuration :

Monsieur Jean-Marc MARTIN TEISSERE à Monsieur Max GILLES, Monsieur Maurice BRES à Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Hervé CHERUBINI à Monsieur Jean MANGION, Monsieur Georges JULLIEN à Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Jean-Louis LEPIAN à Monsieur Guy ROBERT,

Monsieur Laurent GESLIN est désigné secrétaire de la séance.

°°°°°°°°°°°°°°°°

Rapporteur : Monsieur Michel FENARD

Vu l'arrêté de la Préfecture de Région portant création au 02 août 2005 du Syndicat mixte du Pays d'Arles,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2004 portant reconnaissance du périmètre Pays d'Arles,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 juin 2005 portant reconnaissance du périmètre SCOT,

Vu la délibération n° 2015.0018 du 29 mai 2015 portant modification des statuts du Syndicat mixte du Pays d'Arles :

Vu l'arrêté de modification de la Préfecture en date du 1^{er} octobre 2015 portant modification des statuts ;

Considérant, l'article 10 des statuts du Syndicat mixte, il y a lieu de délibérer pour fixer les dépenses supportées par chaque membre, correspondant à la compétence Scot transférée au Syndicat mixte ainsi qu'aux missions qui lui confiées au titre de l'élaboration et du suivi du projet de territoire.

Les contributions sont fixées au prorata des populations des intercommunalités membres.
La population prise en compte résulte de la population totale du Recensement Général de la Population (RGP) 2014 dont les données sont entrées en vigueur au 1er janvier 2017.

Le détail des cotisations par intercommunalité et par projet est joint en annexe 1 de la présente délibération.

Ainsi, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 – FIXER** les cotisations et les participations de chaque intercommunalité membre du Syndicat mixte pour l'année 2017 ;
- 2 – ARRETER** ces cotisations et ces participations telles que mentionnées dans les tableaux ci-dessus pour 2017 ;
- 3 – ADOPTER** les montants des cotisations et des participations de chaque intercommunalité membre, conformément au tableau ci-dessous,
- 4 – PRECISER** que les recettes correspondantes sont portées au budget de l'exercice 2017 du Syndicat mixte du Pays d'Arles.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président



Syndicat mixte du Pays d'Arles
BP 90196
13637 ARLES cedex

Cotisations des EPCI année 2017

COMMUNES	Population municipale RGP 2014	Cotisation PAIS	Cotisation SCOT	LEADER	Marketing Territorial	PCAET	Charte agricole PAT 13	Somme des cotisations
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette								
Arles	52 697	111 586 €	42 533 €	20 000 €	34 700 €	20 849 €	15 562 €	245 230 €
Boulbon	1 497							
St-Martin-de-C.	13 385							
St Pierre de Mé.	221							
Saintes-Maries	2 683							
Tarascon	14 583							
Population ACCM	85 066							
Communauté de communes Vallée-des-Baux-Alpilles								
Aurille	1 566	35 707 €	13 799 €	10 000 €	11 104 €	6 672 €	4 900 €	82 262 €
Eygalières	1 778							
Fontvieille	3 619							
Les Baux	420							
Mas-Blanc	515							
Maussane	2 203							
Mouriès	3 470							
Paradou	1 853							
St-Etienne-du-G.	2 406							
St-Rémy-de-Pce	9 765							
Population CCVBA	27 597							
Terre de Provence Agglomération								
Barbentane	4 039	75 878 €	29 126 €	15 000 €	23 596 €	14 177 €	10 582 €	168 360 €
Cabannes	4 423							
Châteaurenard	15 644							
Eyragues	4 271							
Graveson	4 659							
Mailhan	2 484							
Mollèges	2 551							
Noves	5 610							
Orgon	3 109							
Plan d'Orgon	3 324							
Rognonas	4 018							
Saint-Andiol	3 303							
Verquières	805							
Population TPA	58 252							
Total EPCI	170 915	223 171 €	85 458 €	45 000 €	69 400 €	41 698 €	31 124 €	495 851 €